

Réponse à l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après avoir pris connaissance des documents concernant l'enquête publique " Extension du bassin de baignade de Grande Anse à Petite Ile " je vous prie de bien vouloir recevoir mon **avis défavorable** à ce projet pour les raisons que j'invoque ci-dessous sur le fond comme sur la forme. Le citoyen, même s'il n'appartient pas à la commune de Petite Île, soucieux de la protection de l'environnement et des impôts qu'il paye est en droit de se poser des questions sur la nécessité d'un tel projet (chiffré à plus de 5 millions d'euros, sans compter les frais de maintenance) et sur les arguments évoqués pour le valider. (les aspects techniques du projets, réalisés par des bureaux d'étude ne sont pas pris en considération dans mes observations : ils n'ont pour objectif que de répondre à un cahier des charges établi par les objectifs du projet et le gestionnaire de l'étude).

SUR LE FOND

1 La finalité du projet: les arguments invoqués par la commune pour sa justification dans " contexte de la demande et présentation générale du projet "

- **" La baignade à Grande Anse est dangereuse du fait des forts courants, des vagues qui se cassent sur la plage " :**
la baignade est dangereuse sur toutes les plages de la Réunion. Le bassin actuel permet d'éviter ce danger sans qu'il soit nécessaire d'augmenter sa surface, ce qui n'éliminera pas les dangers d'un baignade hors bassin.
- **" La baignade à Grande Anse est dangereuse du fait de l'observation à plusieurs reprises de requins. Le projet de la commune constitue un équipement d'intérêt général nécessaire à la sécurité des populations en raison du risque requin " :**
Le risque requin existe sur toutes les plages de la Réunion. L'étude ne mentionne aucune observation de requins (dates, nombres...) sur le secteur et il n'est pas prouvé que l'augmentation de la surface actuelle du bassin éliminera le risque requin évoqué puisque il subsistera toujours un plan d'eau hors bassin vulnérable.
- **" Le bassin est une alternative mais il n'est plus adapté à l'augmentation de la fréquentation du site. La capacité d'accueil du bassin de baignade actuel dimensionné pour une cinquantaine de personne n'est plus adaptée à la fréquentation du site (jusqu'à env. 1500 personnes sur le site de Grande Anse le week end) et à la présence d'enjeux écologique dans le bassin (oursins, coraux...)**
Cet argument non fondé n'a aucune valeur : Il n'y a (voir plus loin) aucun relevé de fréquentation du site Grande Anse ni du bassin au cours de l'année et en particulier le week end. En quoi la sur-fréquentation proposée sera adaptée à la présence d'enjeux écologiques dans le bassin ?
- **L'extension du bassin permettra de mieux répondre aux besoins de la population tout en préservant la biodiversité et d'éviter ainsi les conflits d'usages. "**
Comment la population a-t-elle exprimé ses besoins : sait-elle que le projet communal coûtera au moins 5 millions d'euros ? les conflits d'usage ne manqueront sur un site qui risque fort une sur-fréquentation
- **" Le projet de la commune participe à la préservation des espaces et des milieux " .**
/a préservation des espaces et le milieu ont-ils besoin de ce projet pour être préservés ?
- **" ce projet d'extension du bassin de baignade est également développé par la Commune afin d'assurer la « compétence communale du savoir nager en classe de primaire » "**
Pourquoi ne pas présenter d'autres options pour " savoir nager en classe primaire " :

mutualisation avec la piscine (Centre nautique) de St Joseph (ville très voisine) , présenter le coût le coût de la réalisation et de la maintenance d'une piscine municipale, utilisation du bassin actuel réaménagé en conséquence..... ?

- **" ce projet d'extension du bassin de baignade est également développé par la Commune afin de proposer un service HANDIPLAGE " :**
Le service Handiplage proposé n'a pas besoin d'agrandir la surface du bassin pour se réaliser : pourquoi ne peut-il être réalisé dans les conditions actuelles ?
- **" Renforcer le dynamisme et l'attractivité du site de Grande Anse dans la région sud sauvage "**
Compte tenu de la fréquentation actuelle du site (qui n'est pas argumentée par des observations chiffrées mais semble montrer que le site est saturé certains week ends et en vacances scolaires d'été) . Est-il nécessaire de vouloir augmenter l'attractivité du site avec tous les risques que cela comporte sur une dégradation de l'environnement . La fréquentation est-elle extensible compte tenu de la la situation actuelle ? N'y a t'il à à craindre une sur fréquentation (destructrice pour le site) : camping sauvage les week end, et en été (comme cela se voit à l'Ermitage), occupation et entretien des WC (en nombre suffisant?) le jour ET la nuit . Curieusement l'aspect sanitaire (WC) d'une fréquentation augmentée n'est pas développé dans l'étude.

2 La présentation du projet

- **l'état de lieux avant projet :**

Il est attendu par le lecteur que toute étude présentant un projet d'aménagement doit établir un état des lieux actuel . Dans l'avis soumis à enquête nous n'observons aucune étude de la sorte. C'est une grave carence ! Cet état des lieux doit se concrétiser par :

- une carte du site actuel ou sont représentés le bassin, les infrastructures et aménagement existants , le milieu naturel terrestre et marin **et** en vis avis une carte présentant toutes les aménagement et modifications du site . Le lecteur pourra ainsi comparer.

- un relevé des fréquentation du site terrestre et marin (le bassin actuel) : ceci à tout moment de l'années et les vacances scolaires et week ends particulièrement . Il est mentionné **" (jusqu'à env. 1500 personnes sur le site de Grande Anse le week end) :** à quelles dates ? n'est ce pas le signe d'une saturation du site ? Il manque un relevé des places de parking autos actuelles , des conditions sanitaires (douche, nombre de WC..). Aucun de ces relevés ne figure sur l'étude proposé par le bureau d'étude (ce qui étonne le lecteur) . Toutes ces données doivent être prise en considération car l'objectif du projet étant " d'augmenter l'attractivité du site " il faut s'attendre à la nécessité de compléter ces équipement si le projet devait se réaliser (ce qui n'est pas présenté dans l'étude soumise à enquête) ou de renoncer à ce projet compte tenu de la perturbation importante générée par une sur-fréquentation du site. Si des aménagements complémentaires sont prévus (parkings, sanitaires.....) ils doivent être intégrés dans la présentation du projet et du sur-coût car occasionnés par une hausse de fréquentation.

- **Il serait souhaitable de présenter une alternative plus crédible et moins onéreuse à ce projet .** La population a donné son avis 2019 ; pourquoi ne pas renouveler cet avis avec diverses options dont les coûts seront évalués : des réalisations plus modestes : l'accès handiplage, l'apprentissage de la natation dans le bassin actuel (éventuellement réaménagé), une surveillance les week end doivent être envisagées

3 l'aspect sanitaire du projet

Au moins trois sources de pollution du milieu marin du site sont présentées ainsi que les aspects techniques pour les maîtriser :

- *le rejet des eaux des douches communes du poste MNS : "En ce qui concerne les douches extérieures, les eaux-usées seront récupérées dans un regard de décantation puis infiltrée dans une tranchée " Page 98 A l'utilisation des douches extérieures par les usagers : les eaux-usées seront récupérées dans un puisard pour infiltration. Un puisard pour infiltration et une tranchées : c'est la même chose ?*

Aucun autre rejet d'eaux polluées n'est attendu.

Tout le monde sait qu'il est d'usage courant d'uriner sous la douche surtout si des wc ne sont pas à proximité (ils ne sont pas mentionnés sur l'étude : ou sont-ils, combien...,?) : la solution préconisée infiltration dans une tranchée ne semble pas appropriée à cette pollution (non identifiée dans l'étude) : quel est le devenir de l'eau infiltrée (quel volume?) dans cette tranchée et son arrivée en mer (au droit du bassin?)?

- *les rejet de la ravine : " La canalisation permettant de diriger l'écoulement du talweg sera implantée sous le bassin et un exutoire sera créé côté mer de la protection en enrochement du bassin de baignade "*

Que signifie cette phrase ? " *les risques de pollution et de contamination sont de second ordre (sic) du fait du brassage et de la dilution et de par les débris apportés par la mer et le vent. "* Elle n'est pas claire et n'est pas rassurante sur le devenir de cette pollution sur le bassin de baignade.

Que signifie cette phrase ? : " *Il est possible de créer un accès au niveau de l'enrochement afin de pouvoir procéder à un curage si nécessaire. "* cet accès sera t'il créé ou non ? Comment se rendra t'on compte que le curage est nécessaire ? Quels contrôles permettrons de rendre compte de la contamination par l'exutoire ?

- *le rejet des activités du poste MNS : sanitaires.... " Le poste MNS sera équipé d'un système d'assainissement autonomes pour la gestion de ces eaux usées qui auront pour origines : les eaux vannes des WC handicapés (1 cabinet d'aisance « Handi Plage » + lave-main avec savon) et dont l'accès sera être contrôlé , des eaux grises de la douche et de la kitchenette des MNS. "* comment et par qui sera contrôlé le bon fonctionnement de cet assainissement autonome et son éventuel contamination sur les eaux de baignade ?

4 l'aspect environnemental du projet : nous lisons :

- " *Les éventuels dommages causés à la biodiversité corallienne seront ainsi compensés par des mesures de transplantation corallienne comme préconisé notamment par l'IFRECOR "* (Initiative Française pour les Récifs Coralliens). Quels usages (les travaux?) sont susceptibles d'endommager la biodiversité corallienne ?

De qui se moque t'on ? voilà un beau détournement par un bureau d'études de résultats scientifiques qui semblent moins péremptores :

"une étude historique sur plusieurs décennies des zones sujettes à une mortalité exceptionnelles s'impose avant tout choix de site pour la réalisation de jardins coralliens dont les coûts sont très élevés (Salvat Bernard et al., "Restauration d'une zone corallienne dégradée et implantation d'un jardin corallien) Bora Bora, Polynésie française," Documentation Ifrecor, consulté le 5 août 2024, <http://ifrecor-doc.fr/items/show/1360>)

SUR LA FORME

Il est a remarquer que les documents présentés à la lecture ne semblent pas achevés : la relecture finale des documents a t'elle été entreprise ?

Relevé de quelques textes incompréhensibles ou figures ou non lisibles il y en a beaucoup d'autres :

- note de présentation succincte (D) : aucune carte de la situation actuelle (ou se trouve le bassin actuel....?) figure n° 2 aucune légende , figure n°3 situation du projet : aucune légende des couleurs, texte illisible pour partie
- document A : le sommaire est sans contenu pour les pages 13 à 94
- que signifie " **un taux de renouvellement de l'eau dans le bassin supérieur à 20% en**

- condition moyenne.** " (page 98)
- que signifie " **les risques de pollution et de contamination sont de second ordre** du fait du brassage et de la dilution et de par les débris apportés par la mer et le vent ". (p 48 A)
 - Dossier d'Autorisation Environnementale – Pièce E : Dans la présentation des titres des annexes page 0 à 746 : aucune aucune pagination pour indiquer ou lire chaque annexe (document de 746 pages !) ... ?
 - Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique : un document de 850 pages ou la table des matières s'arrête à la page 69. La page numérotée 1 débute à la page 8 du texte
 - Dossier d'Autorisation Environnementale - Pièce C : un document de 768 alors que la pagination s'arrête à la page 436
 - etc etc.....